

LA LANGUE ET LA CULTURE FRANÇAISES DANS LE MONDE PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

Quelques rappels historiques

La diffusion de la culture d'un pays a toujours accompagné son implantation hors de son territoire. Ainsi en était-il avec les Grecs et les Romains, tout autour de la Méditerranée et plus tard de l'expansion arabo-musulmane. Était-ce de propos délibéré ? Avaient-ils conscience de favoriser la colonisation – ou simplement les échanges à leur profit – en diffusant voire en imposant leurs dieux, leur langue, leurs manières d'éducation ?

En revanche, l'expansion coloniale des pays européens s'est bien accompagnée, ouvertement, d'une exportation de la religion, de la langue et de la culture. En fait, la religion a précédé la colonisation et l'a même parfois préparée d'au moins deux siècles (XVII^{ème}, XVIII^{ème}) et ce jusqu'en Extrême-Orient. Les Italiens ont été les premiers à établir des petits séminaires au Moyen-Orient, avant les Français dont la première implantation de ce type date du début du XIX^{ème} siècle¹.

Quand Clemenceau accepte que les traités de Versailles et St Germain soient rédigés non plus en français uniquement comme c'était l'usage international jusque là mais aussi en anglais, a-t-il conscience de faire un pas décisif vers l'abandon du français comme langue diplomatique ? Ou s'en remet-il seulement à la commodité, à la nécessité pour ne pas dire à la facilité et à l'urgence, les négociateurs américains ne maîtrisant pas notre langue ?

A la fin 1919, pour mettre en place le mandat français sur la Syrie et le Liban, Clemenceau dit au Général Gouraud qui part comme gouverneur à Beyrouth : « Votre mission consiste à établir au fond de la Méditerranée un centre de rayonnement français. C'est une grande et belle tâche que je vous confie. »

Et quand les mêmes Américains imposent la libre circulation de leurs films aux pays qui bénéficient du plan Marshall (pour la France, accords Blum-Byrnes, 26 mai 1946), n'ont-ils pas, derrière la pression d'Hollywood, quelque arrière pensée² ?

A la même époque, Georges Bidault, Président du Gouvernement provisoire de la République française, déclare à l'Assemblée nationale : « *Actuellement, la culture est, dans le domaine de l'expansion française, la carte maîtresse³ de notre jeu. Je pense que, particulièrement dans le domaine des échanges d'hommes, notamment par la venue des boursiers étrangers en France, les décisions que nous prendrons auront une influence décisive dans l'avenir proche et lointain sur la place de la culture française dans le monde, et indirectement sur l'influence politique et commerciale de la France.* »

¹ Je ne reprends pas ici les présupposés idéologiques sur la « clarté », « le génie » de la langue française, l'universalité des valeurs qu'elle véhiculerait consubstantiellement, etc. (sur ces questions, voir le remarquable ouvrage de : Meschonnic Henri : *De la langue française*, Hachette, 1997 1997 ainsi que les *Conversations sur la langue française*, de Pierre Encrevé et Michel Braudeau, Gallimard, 2007)

² Toutefois, cette mesure a entraîné dès octobre 1946 la création du Centre National de la Cinématographie, base d'un système de financement de la production qui fait de cette industrie la plus performante dans son genre en Europe.

³ Le texte de cet article applique l'orthographe rectifiée. Les quelques entorses sont dues à des citations qui, elles, ne la respectent pas.

Où en est-on à l'heure actuelle ?

D'après les chiffres de l'Organisation Internationale de la Francophonie⁴ (dorénavant OIF, voir ci-dessous), le français est parlé par environ 80 millions de francophones natifs dans le monde et utilisé comme seconde langue par 50 autres millions de locuteurs.

Par ailleurs, 212 millions de personnes utilisent quotidiennement la langue française dans un cadre professionnel, la lisent et l'écrivent et 62 millions de personnes sont des francophones occasionnelles (elles habitent en pays francophone mais ne connaissent pas nécessairement bien le français, ainsi nombre d'Africains parlent mais n'écrivent pas le français, la moitié de la population en Côte d'Ivoire par ex.). Parmi ces 212 millions de locuteurs, environ 55% vivent en Afrique et 36% en Europe. Les 62 millions de francophones ont appris la langue à l'école, à l'université ou dans des écoles et établissements hors cursus scolaire (instituts français, alliances françaises, etc.) Le rapport de l'OIF cité précise également que 125 millions de personnes sont en situation d'apprentissage du français comme langue étrangère dans 159 pays, dont 76 millions l'utilisent comme vecteur d'enseignement. Ils étaient environ 33 millions en 1994⁵. En 1986, une étude de l'Université Laval dénombrait 117 millions de francophones, soit environ 2% de la population mondiale. Du fait de la démographie en Afrique, le nombre de francophones pourrait passer à 400 millions en 2025, 770 millions en 2050. Un rapport, dirigé par Jacques Attali, a été remis au gouvernement français en août 2014 : « *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable* ». Ce rapport, dont nous reparlerons plus bas, tire deux hypothèses de développement à partir de ces chiffres.

Le français et l'anglais sont les deux seules langues enseignées sur les cinq continents. En Inde, on évalue à un million le nombre d'apprenants de notre langue (Rapport Attali) En Europe, en revanche, la demande est stagnante en pourcentage (ce qui correspond bien entendu à davantage d'apprenants) même si dans certains pays comme la Grèce ou la Pologne, une augmentation sensible du nombre d'apprenants est à signaler. Et notre langue est beaucoup moins présente dans les débats et notes de travail des organismes internationaux⁶.

Les apprenants de français peuvent passer des examens pour valider les compétences acquises : le DELF et le DALF⁷. Ainsi, en 2010 (derniers chiffres disponibles) : 122 822 candidats inscrits au DELF et 15 382 au DALF. L'Inde est le pays le plus représenté, la Grèce à elle seule présente 30% de candidats au niveau C2 (DALF). Le taux de réussite se situe entre 69 et 93% selon les niveaux.

La France accueille 260 000 étudiants étrangers (3^{ème} rang après les USA et le Royaume-Uni).

2 - Les organismes internationaux de la francophonie

L'OIF

La francophonie s'appuie sur l'OIF créée en 1970 avec 21 pays. Elle compte actuellement 57 membres et 23 observateurs regroupant 890 millions d'habitants⁸. Dès 1961 avait été créée l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF, nouvelle dénomination en 1989). Elle rassemble actuellement 800 établissements dans 100 pays. L'OIF est l'organe principal de la francophonie et dispose de quatre opérateurs directs : l'AUF, TV5Monde, l'Association Internationale des

⁴ Rapport 2014 de l'OIF : voir www.francophonie.org

⁵ Rapport de la DGRSCT, direction du français, août 1996.

⁶ C'est un des indicateurs de la LOLF (1.1. du programme 105) : env. 10% à Bruxelles, contre plus de 50% il y a 30 ans...

⁷ DELF : diplôme d'études en langue française ; DALF : diplôme approfondi de langue française

⁸ Rapport 2014 de l'OIF, de même que les données sur ELAN, sur IFADEM.

Maires Francophones et l'Université Senghor d'Alexandrie. L'OIF s'appuie également sur d'autres associations, dont la Fédération Internationale des Professeurs de Français.

L'OIF a lancé récemment deux initiatives. La première est baptisée ELAN pour : École et langues nationales en Afrique. Cette initiative, décidée en 2012, vise à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement primaire en Afrique par la promotion et l'usage conjoint des langues nationales et du français dans l'enseignement primaire. Elle s'adresse actuellement à huit pays d'Afrique subsaharienne et concerne 28 langues et environ 100 000 élèves. Un projet pilote, « Apprendre à lire et à écrire dans la première langue africaine et en français », est également lancé ; il touche 8 pays, 8 langues et 4000 élèves. Les programmes d'enseignement doivent être adaptés, des supports didactiques élaborés, des enseignants formés à l'enseignement bilingue, une approche spécifique de l'enseignement de la lecture en contexte bilingue développée et mise en place. Les partenaires de cette initiative sont le ministère français des affaires étrangères, l'Agence Française de Développement (AFD, voir ci-dessous) et le Partenariat mondial pour l'Éducation.

La seconde initiative lancée par l'OIF avec l'AUF en 2007 est l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM). Elle touche actuellement 11000 professeurs au total en 2014, répartis entre le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Togo, Haïti, la Côte d'Ivoire, le Burundi, le Niger, le Liban, le Tchad, les Comores, la République démocratique du Congo où 3000 enseignants sont concernés. En tout, plus de 2,5 millions d'heures de formation ont été proposées par les divers partenaires de l'opération, canadiens, belges, français, et l'Union européenne⁹.

Les autres organismes internationaux

Par ailleurs, la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernement de la francophonie (CONFEMEN¹⁰) existe depuis 1960. Elle a pour missions « *l'information mutuelle sur l'évolution des systèmes éducatifs, la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération, la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions communes et formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.* » A travers son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), créé en 1991, la CONFEMEN s'est dotée d'un outil d'analyse et d'évaluation qui fournit des informations objectives pour orienter les choix en matière de politiques éducatives.

Reste ensuite pour les gouvernants à trouver les moyens pour améliorer les situations qui doivent l'être. Les « pays pauvres très endettés » (PPTÉ), peuvent bénéficier de la part du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale d'allègement, à certaines conditions, de leurs dettes devenues insupportables et investir dans des programmes sociaux et éducatifs, en bénéficiant éventuellement d'aides spécifiques. Les pays du nord francophones disposent, quant à eux, de structures de coopération : l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) pour le Canada, l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE) de Wallonie-Bruxelles-International, le Ministère des relations internationales, de la francophonie et du commerce extérieur du Gouvernement du Québec.

Les organismes français d'État

L'AFD

L'Agence française de développement (AFD) a été fondée pendant la Deuxième guerre mondiale en tant que banque (Caisse centrale de la France libre). Elle reste un organisme financier qui accorde des prêts, des subventions, des garanties et des dons, ce pour plus de 7 mds € en 2013. Elle intervient dans les pays en développement ainsi que dans les départements et territoires d'outre-mer. Depuis 2005, elle est chargée de tous les domaines de coopération, (éducation

⁹ L'OIF bénéficie en 2014 d'une subvention française de 49,4 millions €.

¹⁰ Voir son site : confemen.org. Il existe également une réunion des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie, la CONFESJES.

comprise), mais l'enseignement du français, lui, reste du ressort du Ministère des affaires étrangères (MAE).

L'Institut français et le ministère des affaires étrangères

Ce dernier est doté d'une direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGMDP) depuis la réforme intervenue en 2009. Elle succède à une direction générale des relations culturelles créée en 1945 qui assurait la tutelle des centres culturels et instituts français (ces derniers étant en relation avec une université locale) ainsi que des établissements scolaires français établis hors de France. En 2009, le gouvernement a souhaité revoir profondément l'organigramme du MAE et doter la France d'un établissement de coopération culturelle autonome, un peu sur le modèle du British Council ou du Goethe Institut. L'Institut Français (IF) est officiellement créé en 2010 en tant qu'établissement public relevant du MAE¹¹ pour tous les domaines de la diplomatie culturelle. Il faut noter qu'il succède à différentes structures étatiques de promotion des artistes français à l'étranger qui remontent à 1918 ! Ses missions sont exposées ainsi : « *Encourager les échanges artistiques internationaux, accueillir en France les cultures étrangères, diffuser le patrimoine cinématographique français, soutenir le développement culturel des pays du Sud, promouvoir à l'international l'enseignement de la langue française, assurer la promotion des savoirs et du débat d'idées* ». Concrètement, les instituts doivent donc assurer les cours de langue française et gérer le DELF et le DALF, assurer le soutien à l'enseignement bilingue - 1,7 millions d'élèves dans 45 pays - avec un fonds spécifique ainsi que des actions de promotion et de coopération dans les différents secteurs de la culture (cinéma, livre, arts vivants, arts visuels, musique...). L'IF s'est également doté d'un fonds pour le développement du numérique dans l'enseignement *du* et *en* français à destination des professeurs des pays concernés. Toutefois, contrairement à ses homologues britannique et allemand, l'Institut Français reste sous la tutelle du ministère des affaires étrangères.

Les organismes et les autres moyens associés

Les Alliances françaises

L'enseignement du français comme langue étrangère peut également compter sur le réseau des Alliances Françaises dont la fondation, sans doute sur le modèle de l'Alliance israélite universelle (1860), remonte à 1883¹².

L'Alliance Française a été créée à la fois en réaction à la défaite de 1871 contre la Prusse et pour soutenir l'effort colonial par la diffusion de la langue et de la culture françaises, de l'esprit des Lumières et de la laïcité.

Un peu plus de 800 Alliances françaises existent de par le monde, dont 26 en France métropolitaine ; elles accueillent environ 450 000 apprenants, dont 16 000 à Paris. Chacune est une association de droit local. Depuis juillet 2007, une Fondation Alliance Française a été créée comme « référence morale et juridique ». Chaque Alliance Française peut lui demander de la reconnaître et, dans chaque pays, des conventions-cadres sont passées entre l'ambassade de France et les Alliances¹³.

Le réseau le plus dense est actuellement en Europe, avec 255 alliances, le réseau d'Amérique latine regroupe le plus d'apprenants (167 000). Dans l'entre deux guerres, la Tchécoslovaquie ne comptait pas moins de 77 Alliances, les plus anciennes fondées dès 1886 !

¹¹ Maintenant ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)

¹² Voir les détails sur son site et sur Wikipedia

¹³ Dans le cadre du programme 185 de la LOLF, la dotation des Alliances françaises est de 38 millions en 2013, emplois inclus ; une baisse de 15 % est programmée sur 3ans. (cf. Avis de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale du 10/10/2013.)

L'enseignement scolaire

Le développement d'une francophonie de qualité repose également sur des structures scolaires comme le réseau des établissements scolaires français qui relève de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger¹⁴ (AEFE), créée en 1990. Il regroupe 335 000 élèves, dont 62% de non-français, dans 135 pays et 494 établissements. Conçus à l'origine pour accueillir les enfants d'expatriés et des binationaux locaux, ces établissements sont maintenant largement ouverts aux enfants des pays d'accueil. Mais chacun de ces établissements est une structure privée, donc payante, qui relève du droit local. La population scolaire appartient donc aux couches favorisées¹⁵, ce qui pose aussi des problèmes aux familles binationales qui peuvent toutefois bénéficier de bourses. Tous ces établissements sont homologués par le ministère de l'éducation nationale. Les programmes scolaires en vigueur sont ceux de France, quelquefois avec des aménagements pour permettre à un élève du pays d'accueil de passer dans un établissement de ce pays en cas de difficulté ou de besoin. Ces aménagements touchent essentiellement l'enseignement de la langue locale, parfois d'autres disciplines (histoire, mathématiques). Le respect des programmes français et le statut de l'AEFE permettent aux élèves d'être accueillis en France sans difficulté, ni pédagogique ni administrative, et de passer les examens et diplômes nationaux (14 000 bacheliers).

De plus, dans certains pays, des accords bilatéraux ont permis la mise en place de baccalauréats bilingues spécifiques : Abibac avec l'Allemagne, Bachibac avec l'Espagne, Esabac avec l'Italie, franco-américain avec les USA. Chaque lycée du réseau de l'AEFE coopère par échange d'enseignants avec un lycée local préparant au bac bilingue. Dans beaucoup d'établissements à faible effectif, certaines classes, souvent après la Troisième, parfois pour tout le secondaire, sont assurées par le CNED et des répétiteurs locaux. Les établissements AEFE emploient 6500 personnels titulaires de l'Éducation nationale française et 15 000 personnes recrutées localement.

Par ailleurs, la Mission laïque française (MLF), créée en 1902, gère 121 établissements implantés dans 45 pays, 34 en pleine responsabilité, 27 écoles d'entreprise et 51 partenaires, scolarisant 52 000 élèves. Sur ces 121 établissements, 87 sont homologués par l'Éducation nationale, dont 8 conventionnées avec l'AEFE. Les établissements de la MLF sont de taille très variable, selon les circonstances de leur création : ainsi l'École Areva en Finlande compte 16 élèves, le Grand lycée franco-libanais de Beyrouth 3443 et celui de Casablanca 3497. Les entreprises qui font appel à la MLF sont principalement Areva, Bouygues, PSA, Renault, Total. Elle gère par ailleurs un institut français, celui de Thessalonique et assure plusieurs actions de coopération éducative en Afghanistan, en Angola, en Chine, au Gabon ou au Maroc.

Enfin, lancé en 2012, le « LabelFrancÉducation » concerne 56 établissements bilingues. Il s'agit d'une reconnaissance de la qualité de l'enseignement dans des établissements locaux qui favorisent l'apprentissage de la langue et de la culture françaises. L'AEFE assure la gestion du programme. Les établissements candidats doivent acquitter un droit qui peut se révéler élevé pour ceux d'Europe centrale et orientale où existent depuis longtemps des établissements publics (lycées et collèges) bilingues, soutenus par les services de coopération en éducation de l'ambassade de France. Les prévisions et les efforts budgétaires se portent vers ces pays et vers la Chine, où les élèves locaux ne peuvent pas fréquenter les établissements scolaires français¹⁶.

¹⁴ Avant 1990, ces établissements relevaient directement du MAE. Il existe en fait des établissements gérés directement par l'AEFE et d'autres gérés par une association de parents d'élèves. Les situations peuvent donc être relativement différentes, en particulier au plan économique.

¹⁵ Lesquelles couches financièrement favorisées ne sont pas nécessairement celles dont nous voudrions accueillir les enfants (intellectuels, enseignants, artistes)...

¹⁶ Indicateur 1.2.1 du programme 185 de la LOLF, qui mentionne comme objectif : **Le renforcement nécessaire de la langue française à travers le monde et de son attractivité, qui sera mis en œuvre dans le cadre du plan d'action adopté à l'automne dernier à l'instigation de la ministre déléguée, chargée de la Francophonie. Les actions porteront plus précisément sur l'accès aux médias français, l'accroissement de la mobilité dans l'espace francophone, le renforcement de l'enseignement français (notamment en Afrique) et de la place du français sur la toile et sur tous les**

Le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP), pour sa part, intervient à la demande pour les aides pédagogiques et la formation des enseignants.

Le CIEP

En effet, le CIEP, situé à Sèvres (92), est bien connu d'un très grand nombre de professeurs de FLE pour les stages et les diverses missions d'experts et de formateurs qu'il a pu mettre sur pied. Créé en 1945, sous statut d'établissement public depuis 1987, il organise en effet des formations d'enseignants de FLE, assure la gestion pédagogique et administrative du DELF, du DALF ainsi que du Test de connaissance du français (TCF). Un de ses départements est chargé de répondre aux appels d'offres internationaux et d'en assurer le suivi dans les domaines de la coopération en éducation, de la formation des enseignants et des personnels d'encadrement des systèmes éducatifs. Le CIEP est également chargé des processus de reconnaissance des diplômes étrangers en France. Enfin, il gère pour le compte du ministère de l'éducation nationale les assistants étrangers de langue en France. Son centre de ressources est une mine dans les domaines de l'enseignement des langues et du français en particulier.

Les médias audiovisuels

Tous ces organismes peuvent s'appuyer également sur le développement des médias audiovisuels français que sont France24 et Radio France Internationale, de plus en plus relayés et diffusés localement.

Par ailleurs, Canal France International est l'organisme de coopération audiovisuelle du MAEDI. Il travaille au développement des médias du Sud (télévisions, nouveaux médias, journalisme) à travers un réseau de plusieurs centaines de partenaires en Afrique, en Asie et dans le monde arabe. L'action « audiovisuelle extérieure » bénéficie d'un budget d'environ 150 M€.

Les études supérieures en France

Ce tour d'horizon ne serait pas réellement complet si nous n'évoquions pas les études supérieures en France, les étudiants étrangers bénéficiaires de bourses, l'accueil de chercheurs étrangers et les missions d'experts hors de France. La gestion de ces actions est maintenant dévolue depuis 2012 à une agence¹⁷ nommée Campus France¹⁸, les financements étant la plupart du temps ceux des services culturels des ambassades de France. Cette agence a pu ouvrir dans certains pays des bureaux d'information sur les filières d'études françaises. Sinon, ces informations sont fournies par les Instituts français. Cette agence vise ainsi à valoriser ces filières, à les faire connaître, à faciliter les démarches des étudiants en particulier quand ils bénéficient d'une bourse, qu'elle émane du gouvernement français, de leur gouvernement ou d'une fondation. L'accueil des étudiants – environ 290 000 par an – est bien entendu conditionné par la politique d'attribution des visas, très variable selon les conjonctures, et par les facilités laissées aux étudiants en France pour travailler par exemple¹⁹ ou pour se loger.

supports numériques, mais aussi sur la mise en œuvre d'un partenariat effectif pour la croissance, afin que le français soit également un outil au service de l'économie dans les échanges nord-sud et sud-sud.

¹⁷ On aura remarqué que le nombre d'agences s'est multiplié. Elles disposent d'une plus grande autonomie de gestion et de recrutement et ont une obligation de résultats. Elles restent sous la tutelle d'un ministère. Autre agence encore depuis le 1^{er} janvier 2015 : Expertise France, fusion de plusieurs organismes, pour l'expertise technique. Voir l'article « *langue française et coopération* » dans ce dossier.

¹⁸ Campus France a été créé par la loi du 27 juillet 2010, la même que celle créant l'IF, en regroupant d'autres organismes. Cette agence propose également des services d'accueil en France payants...

¹⁹ La « circulaire Guéant » interdisait aux étudiants étrangers de travailler à la fin de leurs études. Elle a été abrogée en 2012.

En 2014, 48 M€ ont été consacrés à des bourses d'études supérieures, en général de doctorat en cotutelle de thèse²⁰. Par ailleurs, 3,6 M€ sont gérés par l'AEFE dans le programme de bourses « Excellence Major » destinées à ses élèves venant étudier en France au delà du premier cycle universitaire.

Enjeux politiques internationaux

Mais, comme le chantait Maxime Leforestier autrefois, « ça sert à quoi tout ça ? ça sert à quoi ? » Pourquoi consacrer des moyens au développement du français à la surface du globe ? L'anglais ne pourrait-il pas servir à tout, un anglais basique, standard, voire simplifié, souvent baptisé « globish » ? Selon un télégramme diplomatique des États-Unis révélé par Wikileaks « *La France abuserait de son action culturelle pour imposer son influence politique et sa présence économique.* » C'est donc que ce type d'action revêt une certaine importance et même une importance certaine ! D'ailleurs, on s'émeut dans certains pays du développement rapide des Instituts Confucius par la Chine : 310 en 2010, plus de 500 maintenant. On appelle cela en « français moderne » du « soft power ».

J'ai cité plus haut l'exemple de la Tchécoslovaquie de l'entre deux guerres. Des circonstances exceptionnelles ont contribué à la très forte présence d'Alliances françaises : la francophilie de son dirigeant Edvard Bénès²¹ et le fait que dans les années de la fin du XIXème siècle et jusqu'au conflit mondial de 1914, les Tchèques ont imposé le français dans leur système scolaire, ayant refusé d'enseigner l'allemand à l'école tant que les Allemands de Bohême n'apprendraient pas le tchèque²² ! Nous ne pouvons plus guère compter sur le renouvellement d'exemples de ce genre...

Francophonie et développement

En 2012, dans un colloque intitulé *À quoi sert la diplomatie culturelle?*, destiné à faire connaître la création de l'Institut Français et de réfléchir à ses missions, Alain Juppé, ancien ministre des Affaires Étrangères, répondait :

- à marquer des points dans la lutte pour exister à la surface de la planète,
- à peser politiquement sur les enjeux internationaux,
- à agir en faveur de la diversité culturelle.

Dans le rapport 2014 de l'OIF, on peut lire : « *L'espace économique francophone n'est pas organisé en tant que tel, mais l'appartenance à l'OIF d'une part, et le partage de la langue française d'autre part, produisent des effets de nature économique* ». Suivent un certain nombre de chiffres sur le poids économique des pays francophones et leur rôle dans la production et le commerce mondial. L'espace francophone représente 16% du PIB mondial avec une croissance de 7% par an. Le rapport Attali affirme que « *Deux pays partageant des liens linguistiques tendent à échanger environ 65 % de plus que s'ils n'en avaient pas.* »

On compte 37 pays qui peuvent être répertoriés comme francophones i.e des pays où le français est langue officielle, éventuellement avec d'autres langues (31 pays) et 6 pays où le français n'est pas langue officielle mais où plus de 20% de la population parle français. En 2014, leur population totale est de 492 millions d'habitants (soit 7% de la population mondiale), dont les 212

²⁰ Dans ce type de bourse de thèse, l'étudiant passe une moitié de chaque année dans chacun des deux pays. Cela permet à la fois de développer localement des filières de recherche spécifiques, de maintenir l'étudiant en contact avec son pays d'origine, et de multiplier le nombre d'étudiants bénéficiaires.

²¹ Ministre des affaires étrangères puis président de la république (1937-1948)

²² L'affaire est un peu plus complexe : elle concernait d'abord les fonctionnaires, tous. A la suite d'importantes manifestations, elle a entraîné la démission du ministre-président de cette partie de l'Empire, K.F. Badeni, en 1897 (cf. Wikipedia en allemand).

millions de francophones cités ci-dessus §1.²³.

Le rapport Attali développe entre autres le cas du Nigéria, pays de 177 millions d'habitants où l'anglais est langue officielle. L'apprentissage du français y est obligatoire comme première langue étrangère depuis la 4^{ème} année du primaire jusqu'à la fin du collège, soit durant 6 ans. L'ambassade de France estime qu'il manque actuellement entre 7500 et 10000 professeurs de français dans le pays²⁴. Ce pays, entouré de pays francophones, a bien compris, comme le Ghana, qu'il avait un intérêt stratégique à améliorer les compétences en français de la population pour développer les échanges. Il faut aussi mettre en œuvre des politiques efficaces pour ce faire et donc y consacrer des moyens car la démographie ne suffit pas pour assurer la francophonie de ces futurs Africains. Sinon, la situation, dit toujours le rapport Attali, pourrait s'inverser : en 2050 le nombre de francophones pourrait même être inférieur à celui d'aujourd'hui. « *Ce déclin de la francophilophonie²⁵ entraînerait une perte de parts de marché pour les entreprises françaises, un effondrement du droit continental au profit du droit anglo-saxon des affaires, ainsi qu'une perte d'attractivité pour les universités, la culture et les produits français et en français. Cela entraînerait la destruction de 120000 emplois en France dès 2020, soit 0,5 points de chômage en plus, et un demi-million en 2050, soit 1,5 points de chômage en plus* ». Le rapport avance 53 propositions pour parvenir à ces 770 millions de francophones du futur. En voici quelques-unes qui concernent nos domaines²⁶ : scolariser le plus grand nombre d'enfants et de filles en particulier, apprendre le— français à divers niveaux, développer les réseaux et technologies numériques²⁷, intégrer les minorités et les immigrés par un meilleur apprentissage de la langue²⁸, attirer des non-francophones vers notre langue par le biais de la culture, développer les formations à distance, développer la formation d'enseignants francophones, transformer le bac de français en bac francophone (incluant la littérature francophone), développer les infrastructures et dispositifs culturels²⁹, s'appuyer sur les autres francophones dans un pays donné comme moyens d'influence³⁰. Les autres propositions concernent la santé, la recherche, les technologies, le secteur financier, les infrastructures, le droit, les industries culturelles.

Comme l'a dit l'ancien ministre des affaires étrangères Hubert Védrine lors du colloque précité :

- *Le « soft power » ne s'exerce pas dans le monde des Bisounours ;*
- *Quand on n'a pas de puissance du tout, peut-on avoir un « soft power » ?*
- *Peut-on passer le relais à l'Europe? Quelle sera alors la place de la langue française?*
- *Question des moyens : ne pas s'en remettre aux mécanismes du marché.*

Les moyens de ce développement

La question des moyens est évidemment centrale. Ils sont actuellement de l'ordre de 1 milliard € tout compris : personnels, Institut Français (66,6 M€), AEFÉ (422 M€)³¹, réseau culturel (160 M€).

²³ Source : rapport Attali p. 4.

²⁴ Cf. rapport Attali p. 7

²⁵ C'est le terme utilisé dans le rapport Attali.

²⁶ Ces propositions et d'autres sont développées dans l'article « La langue française et la coopération » dans ce dossier.

²⁷ Le rapport de l'OIF détaille dans son chap. 6 la position du français sur les réseaux et le net. En gros, entre 3^{ème} et 4^{ème} place.

²⁸ p. 35 : le niveau de compétences en français retenu en 2007 lors de la création du « contrat d'accueil et d'intégration », A1.1, est très faible. L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie ont choisi A2.

²⁹ Les Etats Unis n'ont pas ratifié la convention de l'UNESCO de 2005 pour la promotion et la protection des diversités culturelles. Ils continuent à inclure les biens culturels au même titre que les biens économiques dans leurs accords bilatéraux.

³⁰ Le rapport mentionne en particulier les Libanais comme appuis, relais francophones.

³¹ Chiffres 2012 (programme 185 de la LOLF), chiffres 2014 en baisse de 2 à 3% (baisse continue depuis 2009), sauf bourses pour élèves AEFÉ en augmentation chaque année, de 8% entre 2011 et 2012

En comparaison, les budgets du British Council et du Goethe Institut sont respectivement de 225 M€ et 218 M€.

Le budget propre de l'Institut français est assuré à 62% par la subvention du MAEDI. Il doit donc rechercher ses autres ressources. C'est ce que l'on appelle « le partenariat ». Mais la recherche de fonds privés sur place, dans chacun des pays, est difficile car ce sont toujours les mêmes sociétés qui sont sollicitées. Et l'aide publique ou privée dans les pays concernés est très aléatoire.

Plus généralement, les mesures jugées nécessaires et les avancées évoquées par le rapport Attali nécessitent davantage « d'aide publique au développement » (APD). Si cette dernière est en hausse de 66% entre 2000 et 2010, elle stagne ou régresse depuis dans les 28 pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le total de 135,2 milliards de dollars représente en moyenne 0,29 % du revenu national brut, a annoncé, le 8 avril 2015, l'OCDE : « *En volume d'aide, la France figure parmi les plus grands pays donateurs aux côtés des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Japon. Les crédits de l'APD (près de 9,8 milliards d'euros) y ont toutefois diminué pour la quatrième année consécutive. Ils représentent encore 0,36 % de son revenu national brut³², mais loin de l'objectif de 0,70 % fixé par l'ONU qui n'est respecté que par cinq pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni). La France affiche même la cinquième plus forte baisse (9,2 %) des 19 pays européens membres³³.* »

Quelques données sur la scolarisation

Pourtant, et au delà de certaines images, les choses s'améliorent en Afrique, dans le domaine de l'hygiène, de l'accès à l'eau, de la santé, de la mortalité infantile, du taux de natalité...et des taux de scolarisation : entre 1999 et 2010, le taux net de scolarisation ³⁴ en primaire est passé de 82 à 89 % et de 52 à 63 % au secondaire. C'est en Afrique subsaharienne que le taux net de scolarisation en primaire reste le plus faible avec 76 %, même s'il y a eu une nette amélioration depuis 1999 où ce taux était de 58 %³⁵. Globalement, les filles restent moins scolarisées que les garçons, même si le taux est passé de 28 à 41% au cours des dix dernières années. Toutefois, le taux de parité est par exemple passé de 0,75 à 0,90 en Afrique de l'ouest entre 1999 et 2009³⁶. Mais environ 50% de ces filles risquent de ne pas terminer l'enseignement primaire dans 47 des 54 pays du continent. Le « taux de survie » au secondaire n'est pas disponible ; beaucoup abandonnent en cours de route³⁷. Là aussi, des politiques spécifiques sont mises en place, depuis le recul de l'âge au mariage, les conditions de la grossesse, la scolarisation pré-primaire et les aides financières aux familles. On observe ainsi que dans les pays où la scolarité est réellement devenue gratuite, les taux de fréquentation ont nettement augmenté. Dans tous ces

(programme 151 de la LOLF). Le nombre de postes locaux que peuvent créer les établissements de l'AEFE est lui aussi contraint par les règles de la loi de finance mais augmente pour faire face à un nombre accru d'élèves.

³² Alors que cette part était de près de 0,5% en 2009. Il convient de noter que la statistique internationale sur l'APD inclut les annulations de dettes.

³³ Le Monde du 8 avril 2015

³⁴ Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné et appartenant au groupe d'âge correspondant officiellement à ce niveau, et la population de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage. Un tel calcul ne tient pas compte des redoublements.

³⁵ Chiffres du rapport 2012 de l'UNESCO.

³⁶ En Afrique subsaharienne, 16 pays sur 43 sont à parité. Mais dans certains pays, en raison de conflits locaux, des taux peuvent avoir baissé (Madagascar, Tchad, Nigéria, Ethiopie...). Un taux de parité de 0,75 signifie 3 filles pour 4 garçons.

³⁷ Ces derniers éléments sont issus du rapport pour la conférence des ministres de l'éducation d'Afrique 2012.

domaines, des aides en éducation informelle sont indispensables, qu'elles viennent d'organismes humanitaires³⁸ ou publics. Là aussi, le travail ne manque pas !

Les politiques mises en œuvre par les États se heurtent aussi bien entendu à leurs propres limites, budgétaires d'abord. Ainsi, lors de l'Université d'automne de l'AFEFO octobre en 2014, nos collègues représentant l'Association béninoise des professeurs de français nous ont expliqué que leur gouvernement recrutait des enseignants au niveau du certificat d'études.

La difficulté de recrutement d'enseignants est un problème assez largement répandu, nous le connaissons également en France.

Par ailleurs, quel que soit le pays, des mesures à l'apparence technique peuvent également venir perturber voire compromettre l'enseignement d'une langue étrangère : conditions nécessaires pour ouvrir une classe ou un enseignement, nombre obligatoire de langues étrangères, concurrence entre elles et avec des langues anciennes éventuellement³⁹, choix des langues dont l'apprentissage est possible et à quel niveau⁴⁰, nombre d'heures/année, enfin bien entendu choix didactiques et pédagogiques⁴¹ sans oublier l'autonomie dont les établissements peuvent disposer dans ces matières... Dans tous ces domaines, les mesures décidées par les gouvernements sont lourdes de conséquences sur les compétences attendues/possibles pour les apprenants. Et quand des bouleversements interviennent au plan didactique, les formations d'enseignants doivent également suivre. Et là encore, il peut aussi s'agir de choix budgétaires.

La question des choix didactiques

Les choix didactiques sont également lourds de conséquences. Depuis la loi de 2005 en France, le recours et les références au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), dont il est question dans d'autres articles de ce dossier, sont devenus habituels, quasi naturels... dans les textes et chez les prescripteurs. Les enseignants se les sont plus ou moins appropriés⁴². Mais les « mesures techniques » pour leur mise en place suivent-elles ? Comment les divers pays les mettent-ils en œuvre ? Comment les programmes en tiennent-ils compte ? A-t-on décidé – et comment ? – si les compétences en compréhension orale devaient atteindre le niveau x et en expression orale le niveau y, et même chose pour l'écrit, et pour quels écrits et quels oraux ? Enfin, d'autres engagements didactiques peuvent être pris, comme amener les apprenants à comprendre une langue étrangère de même famille que celle apprise, par exemple le néerlandais quand on apprend l'allemand ou bien l'italien quand on apprend le français ou inversement, etc. Ceci semble particulièrement nécessaire en Europe pour préserver l'intercompréhension et la diversité culturelles et linguistiques.

Enfin, l'enseignement *en* français dans des systèmes scolaires étrangers rend indispensables des choix importants dans le domaine de la didactique⁴³.

³⁸ Des ONG comme Solidarité Laïque, le Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières (GREF), Plan International, Education sans Frontières, etc. voir le n°58 de la Revue Internationale d'éducation, du CIEP : *Les ONG et l'éducation*, 2011.

³⁹ En Allemagne, en Autriche, en Suisse alémanique par exemple, l'apprentissage du latin nécessaire à certaines études supérieures a longtemps gêné et gêne encore dans certains cas l'enseignement/apprentissage d'une seconde langue étrangère (autre que l'anglais pris comme 1^{ère} langue), le français en particulier...

⁴⁰ Certains ont ainsi préconisé qu'en Europe, les élèves apprennent obligatoirement une langue germanique et une langue romane, espérant de cette manière favoriser le français, mesure jamais suivie...

⁴¹ Les travaux du Conseil de l'Europe (*le Niveau Seuil* en 1975) pour l'enseignement/apprentissage des langues vivantes étrangères sont durant plus de 15 ans restés lettre morte dans l'institution française.

⁴² Le recours à quelques éléments du CECRL ne suffit pas, bien entendu, à assurer un changement didactique et pédagogique profond. Voir Beacco Jean-Claude : *L'approche par compétences dans l'enseignement des langues*, Didier, 2007.

⁴³ Sur ces questions de didactique, voir l'article « L'évolution de la didactique des langues étrangères et du français langue maternelle » dans ce dossier.

Conclusion

La place de la langue française dans le monde ne sera assurée qu'à un certain nombre de conditions : pour rester dans notre domaine de compétences, citons le développement économique de certains pays comme le mentionne le rapport Attali, le recrutement des enseignants et leur formation, des choix didactiques pertinents pour lesquels des coopérations en recherche-action-formation sont nécessaires. Des décisions stratégiques doivent intervenir dans ces domaines ; ces choix et ces décisions pèseront lourdement sur l'avenir, en commençant par celui des individus concernés, et sur le maintien d'une certaine pluralité culturelle et de pensée.

Loin des souvenirs fabriqués : le français langue de toutes les élites, le français seule langue capable d'exprimer les pensées et les valeurs les plus hautes, la France « mère des arts, des armes et des lois » ..., il est nécessaire, pour construire un avenir (plus) radieux de réunir ces conditions et les forces qui doivent les accompagner.

C'est à ces conditions que l'on pourra (définitivement ?) oublier les idées déclinistes, « *crisistes* » comme les appelle H. Meschonnic⁴⁴ qui, partant de présupposés erronés ou inappropriés sur le rôle et la place de la langue et de la culture françaises dans le monde, n'envisagent « (...) *qu'un présent du passé* » et qui ne peuvent que laisser « (...) *parler la peur* ». Ou, comme le dit M. Adama Ouane⁴⁵ : « la francophonie doit être présente sur tous les fronts, notamment dans la lutte contre le terrorisme, non pas par des armes de destruction massive, mais par des armes de construction massive, à travers la solidarité, la justice, les droits de l'homme, l'éducation et la santé ».

Gérard Malbosc
IEN honoraire
Ancien attaché de coopération en éducation

⁴⁴ *Op.cit.* p. 285.

⁴⁵ Administrateur de l'OIF, ancien ministre de l'éducation du Mali, dans L'Orient le Jour du 28/7/2015.